

Peut-on toucher le chômage quand on démissionne



Dans certains cas Pôle Emploi considère que la démission est légitime : c'est le cas d'un salarié en CDI, qui démissionne pour suivre son conjoint qui est muté.

Dans ce cas le démissionnaire peut bénéficier de l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi"

Depuis le 1^{er} octobre 2014, le départ volontaire du dernier emploi est présumé légitime lorsque vous justifiez de moins de 91 jours ou de 455 heures de travail :

- depuis la date de la dernière ouverture de droit,
 - ou depuis la dernière date à laquelle l'ARE vous a été refusée.
- source : Juristravail.com